

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 09 JUIN 2020 à 20 heures**

L'an deux mil vingt, le **MARDI 09 JUIN**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Pôle Enfance, rue du Trianon, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY, Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Jean-François RAIMBAULT, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCCEL, Jérôme BÉNÉZET, Aurélie VULLO-STIENNE, Yannick BRUNEAU, Stéphanie BERTHIER-BÉCHU, Nicolas GAUBERT.

Absente excusée :

Noémie GAIGNER ayant donné pouvoir à François BERROU

Convocation : Jeudi 4 juin 2020

Secrétaire : Michel BOUILLON

Sans observation, le procès-verbal de la séance d'installation du lundi 25 mai 2020 est adopté

**QUESTION 1**

**Délib 2020-06-33**

**FIXATION DES INDEMNITES AUPRES DES ELUS**

Vu l'article L. 2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les nouveaux barèmes des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire, de 5 adjoints et d'un conseiller municipal délégué,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et conseillers, et du maire si celui-ci demande une indemnité inférieure au niveau prévu par le barème de l'article L. 2123-23 du CGCT, ce qui est le cas,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**, avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal soit le 25 MAI 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et conseillers municipaux comme suit :

Maire	1 <sup>er</sup> Adjoint	2 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> -4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> adjoint	1 Conseiller Municipal délégué
<b>Taux</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux</b>
38.70 %	16.27 %	12.59 %	12.59 %

de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal est informé des premières décisions à prendre dans les 2 à 6 mois

-Assurance des élus

-Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal

dont modalités de présentation et examen des questions orales

-Délibération en matière de formation des élus

-Remboursement de frais auprès des élus –Condition de mise à disposition d'un véhicule

Information : la commune dispose d'une assurance « dommages véhicules » en cas d'accident lors des déplacements dans le cadre des fonctions des élus et des missions des agents territoriaux.

**QUESTION 2**

**Délib 2020-06-34**

**FACTURATION JEUX D'ETIQUETTES ELECTION MUNICIPALE**

La Commune ayant procédé à la fourniture et impression d'un jeu d'étiquettes pour les élections municipales pour un coût de 7.26 €/jeu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est favorable à l'émission d'un titre de recettes de ce montant auprès de la tête de liste : François BERROU.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2020-06-35</b>	<b>DESIGNATION DE DELEGUES ou REPRESENTANTS DANS DIFFERENTS ORGANISMES, SYNDICATS, COMMISSIONS</b>
--	--

Il a été procédé à la désignation de représentants élus à différents organismes, syndicats, commissions :

<b>ORGANISMES/ SYNDICATS/COMMISSIONS</b>	<b>TITULAIRE/ REPRESENTANT</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Territoire d'Energie Mayenne	Jean-François RAIMBAULT	Julie CHARPENTIER
Laval Agglomération pour le Syndicat JAVO	François BERROU	Patrick BEAUPÈRE
JAVO commission technique bassin versant du Vicoin – 1 représentant	Stéphane SABLÉ	
Laval Agglomération pour le SIAEP Centre Ouest Mayennais 1 représentant	Lilian BÈGUE	
Maison d'Accueil Pierre Guicheney 1 représentant	Yohann FOUASSIER	
Comité National d'Action Sociale 1 représentant élu	François BERROU	
1 Référent Défense	Michel BOUILLON	
1 Référent Sécurité Routière	Patrick BEAUPÈRE	
Commission de Contrôle de la liste électorale - 1 liste : 1élu	Michèle DUCHEMIN	

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2020-06-36</b>	<b>COMPTE RENDU DES COMMISSIONS</b> <b>CONVENTION CENTRE AÉRÉ 2020 AVEC Ça Coule de Source</b>
--	---

Les responsables de commissions constituées le 25 mai et qui se sont réunies depuis, sont invités à donner un compte-rendu :

#### 1 – ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Intervenante : Julie CHARPENTIER

Réunion du mercredi 27 mai

Ont été présentés aux membres :

- Les services des affaires scolaires : Périscolaire, scolaire, Nap, restaurant scolaire, accueil loisirs des 4-11 ans,
- Le fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire pendant le COVID 19 avec le constat d'un bon fonctionnement de tous les services,
- Accueil des maternelles PS – MS depuis le 2 juin et du périscolaire sur inscription avant 8 h le matin,

#### Centre aéré :

Il est présenté l'organisation du centre aéré de juillet : reprise du dossier travaillé en partie par la précédente commission à savoir :

L'accueil des enfants de 3 à 10 ans de notre commune au sein de l'association Ça Coule de Source en centre d'été les 4 semaines de juillet.

La commune du Bourgneuf-la-Forêt confie à Ça Coule de Source l'organisation et l'animation (activités culturelles, sportives et manuelles pour tous les enfants de 3 à 10 ans avec l'accueil maximum de 8 places pour les 3-6 ans et 12 places pour des 7-10 ANS.

Les familles déposeront les enfants directement sur le site de Port-Brillet avec un système de navette pour les enfants 3-6 ans qui sont accueillis dans des locaux de la Brûlatte. Un accueil de garderie et de restauration du midi est également proposé.

Les familles devront souscrire à l'adhésion annuelle auprès de l'association afin que chaque enfant accueilli puisse être couvert par l'assurance contractée par l'organisateur du séjour.

Pour couvrir une partie des frais et permettre aux familles du Bourgneuf-la-Forêt de bénéficier des tarifs de l'association, il est demandé une participation financière à la commune de 3 533 € et la prise en charge des navettes Port-Brillet/La Brulatte (3-6 ans).

Après cet exposé et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité

**EMET** un avis favorable à l'accueil des enfants 3 à 10 ans, 4 semaines en juillet, au sein de l'association Ça Coule de Source et au versement de la somme de 3 533 € avec en sus le remboursement des frais de navette.

**AUGMENTE** de 833 € la subvention de 2 700 € prévue au tableau des subventions du budget 2020 pour permettre le paiement de la totalité de la participation

**AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant les modalités d'organisation et financières avec l'association Ça Coule de Source.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce partenariat.

L'Accueil Loisirs des 4-11 ans sera ouvert dernière semaine d'août. Le programme d'activités est à arrêter.

## 2 – COMMUNICATION – CULTURE

*Intervenante : Pierrette LEHAY/*

Réunion du 28 mai

### - Bulletin municipal

La commission propose de maintenir le bulletin municipal avec une distribution courant juillet.

### - Médiathèque

Une rencontre avec Nathalie Malary (qui succède à Didier BERSON depuis le 19 mai) a permis de faire un point.

En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque est fermée au public depuis mars dernier.

Celle-ci va ré ouvrir le 10 juin avec une nouvelle organisation respectant les règles sanitaires avec notamment :

- La mise en place d'une zone spécifique dédiée aux retours des ouvrages à mettre en quatorzaine
- Un fléchage au sol va être réalisé permettant le choix des ouvrages sur place et la gestion du flux
- de nouveaux horaires : le mercredi de 16 à 19 heures et le samedi de 10 à 12 heures.

## 3 – BATIMENTS

*Intervenant : Michel BOUILLON*

Réunion du 30 mai

Il a été proposé aux membres la visite des travaux

-de rénovation du sol de la salle des sports réalisés par l'entreprise STTS Groupe de PLERIN (22). Il reste la remise en place des portes après modification et des dessus de coffre.

-d'agrandissement du préau du local boules Parc de Morfelon, commencés par l'entreprise BGTP du Bourgneuf-la-Forêt. Le coulage des fondations et pose soubassement parpaings suivent et sont réalisés par les bénévoles de l'association pétanque.

Les projets en cours et à travailler ont été présentés à savoir :

- Les travaux de rénovation énergétiques des deux immeubles de la rue Saint-Gilles avec l'aménagement d'un nouveau logement et la réfection d'une salle de bain. Des portes (entrée sur rue et entrée logement du Petit Saint-Gilles) seront ajoutées au lot menuiseries extérieures.

A étudier les sites de l'ancienne trésorerie rue des Mées et des locaux scolaires

4 – ANIMATIONS – RELATIONS ASSOCIATIONS

Intervenant : Yohann FOUASSIER

Réunion du jeudi 4 juin

L'animation « Bourgneuf-la-Folie » prévue en avril a été reportée du lundi 19 au samedi 24 octobre avec une soirée spectacle sur le dernier jour. Les tee shirt de la chorale pour avril seront modifiés pour une utilisation possible sur octobre.

Le séjour ERASMUS en Finlande est quant à lui reporté sur 2021.

Les rencontres avec Yann permettent de travailler sur les activités à mettre en place pour les ados (11-17ans) en juillet. Une soirée d'échange avec les 15-17 ans est également prévue en juin afin de connaître leurs attentes en matière d'activités.

Salle des sports :

Le règlement d'occupation et d'utilisation des équipements est à travailler avec la commission « Bâtiments ». Il sera présenté en septembre lors de la rencontre avec les associations pour fixer le calendrier des manifestations.

Travaux :

En attente de livraison : l'arroseur du terrain de football

En analyse projet : la mise aux normes du terrain de football.

5 – VOIRIE – RESEAUX

Intervenant : Patrick BEAUPERE

Réunion du lundi 8 juin

Après une présentation du rôle de la commission et de ses domaines d'intervention, les membres ont pris connaissance des crédits ouverts au budget, de l'avancement des travaux annuels de voirie en cours et autres travaux d'entretien des voies (élagages, fauchage...).

Au niveau de l'entretien des chemins de randonnées, Jean-François Raimbault et Yannick Bruneau suivront plus particulièrement ce dossier après une rencontre avec Michel Bouillon et Rémi Granger.

Nicolas Gaubert apportera son concours pour le tronçon qui passe par L'hôtellerie à rejoindre la Brillais.

Autres dossiers à étudier par la commission :

- Elagages pour fibre optique
- Sécurisation du pôle enfance
- Sécurisation des différentes routes à l'entrée du bourg.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2020-06- 37</b>	<b>DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE</b>
---	---

Après présentation par Monsieur le Maire des mouvements et ouvertures de crédits au budget de la commune, le Conseil Municipal unanime, émet un avis favorable à la décision budgétaire modificative n° 1 suivante :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6574	subvention de fonctionn aux associations	833,00	
68	6811	Dotations aux amortissements	2 480,00	
77	775	Produit des cessions d'immobilisations		- 3 600,00
O22	O22	Dépenses Imprévues	- 6 913,00	
Total de la décision modificative n° 1			- 3 600,00	- 3 600,00
Pour mémoire BP 2020			2 257 871,80	2 257 871,80
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 254 271,80</b>	<b>2 254 271,80</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
O24	O24	Produit des cessions d'immobilisations		3 600,00
	28051	Amortissement		2 480,00
O20	20	Dépenses imprévues	6 080,00	
Total de la décision modificative n° 1			6 080,00	6 080,00
Pour mémoire BP 2020			1 617 382,60	1 617 382,60
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 623 462,60</b>	<b>1 623 462,60</b>

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2020-06-38</b>	<b>DECISION D'ADHESION à MAYENNE INGENIERIE</b>
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'un certain nombre de communes et d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) se sont associés au Département pour créer MAYENNE INGENIERIE.

Cet établissement à caractère administratif, a vocation à proposer à ses adhérents des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (communes-EPCI) et d'assistance technique opérationnelle dans les domaines de la voirie et de l'aménagement.

L'adhésion de Laval Agglomération à cet établissement permet aux communes membres d'adhérer à leur tour sans avoir de cotisation à verser.

Mayenne Ingénierie peut, à la demande des collectivités, bénéficier selon les prestations, d'assistance gratuite ou payante et accompagner les collectivités dans les domaines de la voirie, les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière, les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à Mayenne Ingénierie et d'accepter les statuts

**DE DESIGNER**, Patrick BEAUPÈRE à titre de représentant de la commune pour siéger aux assemblées générales.

<b>DECISIONS ET</b> <b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

-Achat d'une tondeuse mulching, d'un taille haie et d'une tronçonneuse pour le service technique auprès de AMC du Bourgneuf-la-Forêt : prix total 2 247 € TTC

-Lecture du courrier de l'Association Maison Solidaire qui remercie la commune de l'attribution d'une subvention de 1 400 €

-Lecture du courrier de Monsieur TESSIER évoquant deux questions dont l'alignement au droit de sa future construction rue des Serres pour lequel il y aura lieu de revoir les limites.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Conseil de juillet : questions connues à ce jour

- Désignation des membres élus au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- AVIS sur dossiers de consultation publique déposés en mairie GAEC de « La Renaudière », et du GAEC « des Hayes » et GAEC « de la Mine »
- Vote des taux d'imposition 2020
- Commission Enfance Jeunesse :
  - Bilan coût élève école publique - forfait à verser à l'école St Joseph pour l'année 2020 -2021 – forfait participation des communes extérieures pour accueil d'enfants à l'école publique
  - Bilan restaurant scolaire et tarifs des services à compter de septembre
  - Validation du règlement d'utilisation et d'occupation de la salle des sports

Lundi 31 août

Cérémonie : Vendredi 3 juillet à 19 heures 30 pour les départs de Patrice GAIGNER et Didier BERSON

Séance levée à 23 heures